Page: 1/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 11.05.2016 Version: 2 Révision: 11.05.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: MoS2 Grease
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

- · Catégorie du produit PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
- · Catégorie du procédé

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

- · Emploi de la substance / de la préparation Produit lubrifiant
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:
- · A.M.P.E.R.E. SYSTEM
- · 3 Rue Antoine Balard P.A. du Vert Galant
- · 95310 Saint-Ouen-l'Aumône France
- · Tel: +33 1 34 64 72 72 · Fax: +33 1 30 37 55 17
- · E-mail: fds@amperesystem.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: N° ORFILA (INRS) +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger





GHS02

GHS07

(suite page 2)

Page: 2/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 11.05.2016 Version: 2 Révision: 11.05.2016

Nom du produit: MoS2 Grease

(suite de la page 1)

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

pentane

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatics

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P331 NE PAS faire vomir.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- **Description:**

Mélange de solvants

Mélange de cire et additife avec gaz propulseur.

· ·		
· Composants dangereux:		
CAS: 106-97-8	butane (1,3 Butadiene <0,1%)	
EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	
CAS: 109-66-0	pentane	10-<25%
EINECS: 203-692-4 Reg.nr.: 01-2119459286-30	Flam. Liq. 1, H224; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	
927-241-2 Reg.nr.: 01-2119471843-32	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatics	10-<25%
	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 74-98-6	propane	2,5-<10%
EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	
	·	(suite page 3

FR

Page: 3/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 11.05.2016 Version: 2 Révision: 11.05.2016

Nom du produit: MoS2 Grease

· Indications complémentaires:

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Brouillard d'eau

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Mousse résistant à l'alcool

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 4)

Page: 4/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 11.05.2016 Version: 2 Révision: 11.05.2016

Nom du produit: MoS2 Grease

(suite de la page 3)

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Indications concernant le stockage commun:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

 $\cdot \ Indications \ complémentaires \ pour \ l'agencement \ des \ installations \ techniques:$

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
106-97-8 butane (1,3 Butadiene <0,1%)		
VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm		
109-66-0 pentane		
VME Valeur à long terme: 3000 mg/m³, 1000 ppm		
74-98-6 propane		
VME Vale	eur à long terme: 1800 mg/m	³ , 1000 ppm
(Val	eur d' Allemagne)	
·DNEL		
109-66-0 pentane		
Oral	DNEL Long term-systemic	214 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	214 mg/kg bw/day (Consumer)
		432 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic	643 mg/m3 (Consumer)
		3000 mg/m3 (Worker)
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatics		
Oral	DNEL Long term-systemic	300 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	300 mg/kg bw/day (Consumer)
		300 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic	900 mg/m3 (Consumer)
		1500 mg/m3 (Worker)

· Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

Oil mist

VME Valeur momentanée: 10 mg/m³ Valeur à long terme: 5 mg/m³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Page: 5/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression: 11.05.2016 Version: 2 Révision: 11.05.2016

Nom du produit: MoS2 Grease

(suite de la page 4)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- · Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre AX/P2

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

· Protection des mains:

Porter des gants pour la protection contre les produits chimiques selon la norme EN 374



Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le contact permanent, nous recommandons les gants avec un temps de rupture d'au moins 240 minutes, avec la préférence donnée à un temps de passage supérieur à 480 minutes. Pour le court terme ou le carter de protection, nous vous recommandons de le même. Nous sommes conscients que des gants qui offrent ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, la réduction du temps de passage sont acceptables, à condition que les procédures régissant l'entretien et le remplacement à temps sont suivies. L'épaisseur des gants n'est pas une bonne mesure de la résistance des gants à l'encontre d'une substance chimique, car cela dépend de la composition exacte de la matière à partir de laquelle les gants sont faits. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

Lunettes de protection (EN-166)



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection. (EN-13034/6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.
- · Aspect:

Forme: Aérosol

Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

(suite page 6)

Page: 6/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 11.05.2016 Version: 2 Révision: 11.05.2016

Nom du produit: MoS2 Grease

(suite de la page 5)

	(**************************************	
Point d'ébullition:	-44 °C	
· Point d'éclair	-97 °C	
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.	
· Température d'inflammation:	285 °C	
· Température de décomposition:	Non déterminé.	
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.	
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	1,4 Vol % 10,9 Vol %	
· Pression de vapeur à 20 °C:	2100 hPa	
 Densité à 20 °C: Densité relative. Densité de vapeur. Vitesse d'évaporation. 	0,661 g/cm³ Non déterminé. Non déterminé. Non applicable.	
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible	
· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.		
· Viscosité: Dynamique: Cinématique:	Non déterminé. Non déterminé.	
· Teneur en solvants: Solvants organiques:	76,5 %	
Teneur en substances solides: • 9.2 Autres informations	9,8 % Pas d'autres informations importantes disponibles.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromat	Hydrocarbures	.C9-C10, n-al	canes, isoalcanes,	cycliques, < 2°	% aromatic
--	---------------	---------------	--------------------	-----------------	------------

-		
Oral		> 5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	4951 mg/l (rat)

(suite page 7)

Page: 7/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 11.05.2016 Version: 2 Révision: 11.05.2016

Nom du produit: MoS2 Grease

(suite de la page 6)

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.1 I VAICIN			
· Toxicité aquatique:			
109-66-0 pen	109-66-0 pentane		
NOEC (72h)	7,51 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
EC50 (72h)	10,7 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
LC50/96h	4,26 mg/l (Oncorhynchus mykiss (96h))		
EC50/48h	2,7 mg/l (Dm)		
Hydrocarbu	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatics		
NOEC	0,1 - 1 mg/l (Undefind)		
EC50 (72h)	> 100 mg/l (algae)		
LC50/96h	10-100 mg/l (Fish)		
EC50/48h	10-100 mg/l (Dm)		

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

FF

Page: 8/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression: 11.05.2016 Version: 2 Révision: 11.05.2016

Nom du produit: MoS2 Grease

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettovés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· 14.1 Numéro ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	UN1950
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, ADN IMDG IATA 	UN1950 AÉROSOLS AEROSOLS AEROSOLS, flammable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	

· ADR



· Classe	2 SF Gaz.
· Étiquette	2.1
· ADN	
. Classe ADN/R•	2. 5F

· IMDG, IATA



· Class	2.1
· Label	2.1

· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA

néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Gaz.

· Indice Kemler:

F-D.S-U · No EMS:

· Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS:

Category C, Clear of living quarters.

· Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1

> litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the

appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate

Page: 9/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 11.05.2016 Version: 2 Révision: 11.05.2016

Nom du produit: MoS2 Grease

(suite de la page 8)

	subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'ann de la convention Marpol et au recueil IBC	exe II Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity
· ''Règlement type'' de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO

4320 AÉROSOLS INFLAMMABLES (FOR FRANCE)

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 28, 29
- · Prescriptions nationales:

-		
Classe	Part en %	
NK	75-<100	

- · VOC-CH 76,50 %
- · VOC-EU 505,7 g/l
- · Danish MAL Code 5-3
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 10)

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 11.05.2016 Version: 2 Révision: 11.05.2016

Nom du produit: MoS2 Grease

(suite de la page 9)

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

SVHC: Substances of Very High Concern

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé Flam. Liq. 1: Liquides inflammables – Catégorie 1 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

ED